



COMMUNIQUE DE PRESSE



## Le coup de pouce vélo, c'est aussi, mais surtout de la remise en selle

Afin d'encourager la pratique du vélo par les Français dans le cadre du déconfinement, le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a pris des mesures d'aides financières et annoncé, dans un premier temps, un plan de 20 millions d'euros, puis porté à 60 millions devant son succès : le Coup de Pouce Vélo.

Le Coup de Pouce Vélo s'intègre au dispositif du programme Alvéole, porté par la FUB -Fédération des Usagers de la Bicyclette-. Il est financé par des C.E.E Certificats d'Economie d'Energie, et non par l'impôt !

Il est valable depuis le 11 mai 2020 jusqu' au 31 décembre 2020.

Si les projecteurs se sont principalement tournés vers le « coup de pouce vélo réparation », illustrant l'engouement et la précipitation à faire réparer son vélo au point de saturer les ateliers des vélocistes, **le 2<sup>e</sup> point du coup de pouce, celui de la remise en selle**, a quelque peu été évincé par celui de la réparation. Il n'en demeure pas moins tout aussi important voire plus que le premier.

En effet, si la réparation permet de mettre ou remettre en circulation des vélos en bon état, c'est-à-dire sécurisés et fiables, les cours de remise en selle devraient permettre à bon nombre de **cyclistes non aguerris à la pratique urbaine** de se mettre en selle dans de bonnes conditions. (en PJ le dispositif)

C'est un programme d'accompagnement à l'usage du vélo destiné aux particuliers disponible jusqu'au 31 décembre 2020. **Ce programme est essentiellement dispensé par les vélo-écoles de la FUB.**

**Place au Vélo Nantes est l'une des 133 vélo-écoles** et propose depuis de très nombreuses années une activité vélo-école formant ainsi près de 3000 enfants, des adultes et sensibilisant de nombreux salariés d'entreprises.

**Dans le cadre de Coup de Pouce vélo, les éducateurs de Place au Vélo** proposent un accompagnement spécifique. Pour le particulier, le principal objectif de ce cours de remise en selle est d'apprendre à **circuler à vélo en sécurité avec les autres usagers de la rue**. Il recevra des conseils théoriques et une mise en pratique sur un parcours urbain de 3 à 4 km.

Les cours se dérouleront à partir de **1<sup>er</sup> juillet, les mercredis de 17h à 19h et les vendredis de 9h30 à 11h30** (de nouveaux horaires seront proposés à la rentrée).

Le départ des séances se fera à **l'Association Place au Vélo, 1 rue d'Auvours 44000 Nantes (Place Viarme)**.

**Pour participer** les particuliers doivent être majeur et suffisamment à l'aise pour circuler à vélo.

Il suffit de contacter les éducateurs qui envoient en retour un questionnaire à remplir. Il faut ensuite se **préinscrire sur la plateforme**.

<https://coupdepoucevelo.fr/auth/particulier/remettre-en-selle>

Avant le cours, participation requise au webinaire « Code vu du guidon ».

De préférence les participants viennent **avec leur propre vélo en bon état de fonctionnement**, dans le cas contraire l'association en prête un.

La séance peut être collective (maximum 3 personnes et pendant 2 heures) ou individuelle (séances d'1h30). Les frais de séance sont pris en charge intégralement.

**Contact éducateurs : par téléphone au 02 40 200 400 ou par mail [educ@placeauvelo-nantes.fr](mailto:educ@placeauvelo-nantes.fr)**